

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 septembre 2022

En exercice : 18 L'an deux mille vingt-deux et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 17 **Présents :** Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absent excusé : Leila MANET (procuration à Elody BULLIARD)

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

2022_31 - Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie verte

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet d'aménagement d'une voie verte pourrait voir le jour en 2023 entre la limite communale de Thoiry et la rue du Bourg.

Le coût prévisionnel de l'opération a été arrêté à la somme de 390 900,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au dispositif d'équipement des territoires ruraux et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Contractualisation département :	90 000,00 €
DETR (20%) :	78 180,00 €
- Fonds propres :	222 720,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le projet d'aménagement d'une voie verte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

